

AUTOGESTION

Jacky CHASSANNE

La plupart de nos camarades désirent s'engager dans une recherche plus riche et efficace. Retrouver la démarche dialectique inspirée de Freinet, pour sans cesse repenser l'esprit qui nous anime, conscients que la finalité de notre action est de former des êtres libres, créatifs, désaliénés. En un mot — mais sans doute est-il vain de vouloir résumer en une formule l'action pédagogique vers laquelle nous tendons — apprendre à exister, c'est-à-dire à mettre en œuvre les potentialités de création, d'auto-détermination que chacun porte en soi et que notre société répressive étouffe, en même temps qu'elle tue notre environnement.

La question se pose : ne sommes-nous pas à notre façon des censeurs ? Victimes de l'influence de notre société hiérarchisée, rigide, n'instituons-nous pas à notre tour des conventions, des barrières, une scolastique ? Tellement convaincus de la valeur libératrice de nos techniques que nous introduisons a priori, nous oublions peut-être qu'elles peuvent être remises en question par l'enfant, nous oublions aussi qu'elles ne sont libératrices que si l'on organise vraiment la liberté dans la classe, dans l'école.

La question appelle une réponse rapide : les échanges de vue entre camarades travaillant dans diverses unités pédagogiques font apparaître un relatif essoufflement de notre pédagogie lorsqu'il y a continuité. Pourquoi ? Les raisons sont sans doute diverses ; on peut en particulier y voir les effets d'un formalisme que nous pensions avoir dépassé alors que nous enfermons les enfants dans un système préétabli qui fausse l'engagement authentique et délibéré que doit être le travail créateur.

Un seul exemple, cité pour avoir été évoqué au congrès de Lille : la correspondance, telle que nous la pratiquons souvent, n'est-elle pas systématique et contraignante ? La correspondance individuelle en particulier à qui nous attribuons une grande valeur affective, est-elle si équilibrante qu'il y paraît si l'enfant n'écrit pas à l'instant même où il le veut, c'est-à-dire lorsqu'un déséquilibre s'est créé en lui, et dont la résolution passe par la confiance à l'ami lointain ? Pouvoir écrire, pouvoir peindre aussi si cela correspond au besoin du moment, discuter, calculer, danser ; il faut tout mettre en œuvre pour toujours davantage coller au besoin de

l'enfant, multiplier à l'infini les expériences authentiquement vécues, permettre à chacun de mener son activité à son terme si tel est l'intérêt profond.

Pour que le tâtonnement soit multiplié, l'expression plus authentique, la sensibilité plus affinée, la communication plus indispensable et plus valorisante, la motivation plus intense, il faut faire toujours davantage intervenir le facteur *liberté*.

Lorsqu'au nom de cette liberté (d'action et de pensée) les enfants prennent en charge l'organisation du travail, ils sont très vite amenés à faire éclater les structures, à réfléchir sur les techniques proposées par le maître, à aménager des institutions pour favoriser l'activité libre de chacun, pour envisager les temps de communication, d'information, de prévisions, de bilans.

Ils sont sur le chemin de l'autogestion. Et des questions naissent qui pour avoir déjà été posées nécessitent un éclairage nouveau : cadre de vie, part du maître, la relation maître-élèves, les institutions coopératives, le choix et le déroulement des activités, etc. P. Yvin et des camarades de la commission Enfance Inadaptée ont rassemblé des témoignages dans le document ICEM n° 7, « Vers l'autogestion ». Nous vous invitons à le lire, à le méditer. La commission Enfance Inadaptée a décidé de poursuivre sa recherche, elle souhaite que tous les camarades intéressés puissent se joindre à ce chantier en apportant le témoignage de leurs expériences. Les modalités du travail seront communiquées à tous les camarades qui se feront connaître.

Jacky CHASSANNE
28 - Miermaigne

Lisez ce copieux document (210 pages — 15 F) sur un sujet d'actualité.

M.....	Adresse.....
..... N° dép ^t	
demande à la CEL de lui livrer : "Vers l'autogestion"	
Ci-joint règlement : 15 F	
[ou 12 F actionnaire CEL n°.....]	
par	
<input type="checkbox"/>	CCP (3 volets) au nom de CEL — Marseille 115 - 03
<input type="checkbox"/>	chèque bancaire
	signature :
à retourner à CEL BP 282 — 06403 CANNES	